

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 Juillet 2014

PRESENTS : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Patrice DELAVALLADE, Pascal DELAVERGNAS, Sylvain BREGEON, Rudolph WIJBURG, Hervé DAUCHY

Absent excusé : Alan BROOKE

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 15 juillet 2014, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Choix Entreprise Travaux routiers,
- Personnels pour les temps d'activités périscolaires et horaires,
- Garderie les mercredis matins,
- Révision tarifs cantine,
- Travaux logement "Fanette",
- Travaux "La plaine",
- Non-valeur,
- Redevance d'occupation du domaine public,
- Heures supplémentaires secrétaire de Mairie,
- Concert Eglise,
- Questions diverses.

1/ CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX ROUTIERS

Monsieur le Maire indique que l'ouverture des plis concernant les travaux cités ci-dessus a eu lieu et que la commission appel d'offres a retenue l'entreprise BONNEFOND pour un montant TTC de 59 000 €. Les travaux routiers se feront : La Jarthe (partie communale), Chez Donnet, La Bourgeade, Les Brousses et la portion de l'antenne relais.

Il y a lieu maintenant de valider ce choix par le Conseil Municipal. Décision approuvée à l'unanimité.

2/ PERSONNELS POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET HORAIRES,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de Busserolles lui a demandé si du personnel de Bussière pouvait être mis à disposition pour quelques heures à l'école de Busserolles.

Ce serait tous les lundis et mardis de 15h30 à 16h30. Monsieur le Maire propose Madame Bernadette BOUTHINON. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des effectifs pour la rentrée 2014-2015. Pour la maternelle, il y a 22 enfants et à l'école primaire 17. Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas reconduire le contrat de Madame BOUTHINON Bernadette comme aide scolaire.

3/ GARDERIE LES MERCREDIS MATINS,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'instaurer une garderie pour les mercredis midi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place de la garderie les mercredis midi de 12h à 13h.

4/ REVISION TARIFS CANTINE,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix des repas de la cantine est de 1,95 € pour les enfants et de 4,20 € pour les adultes. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire

5/TRAVAUX LOGEMENT "FANETTE",

Monsieur le Maire fait part Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la paroi douche dans un logement communal. Le conseil Municipal valide les travaux.

6/ TRAVAUX "LA PLAINE",

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les cantonniers ont remis en état le chemin desservant le lieu-dit "la Plaine. Ce chemin est scindé en deux parties. Une partie publique et une partie privée. Profitant de

cette occasion, Monsieur PERRY, a demandé si les cantonniers pouvaient réparer la partie privée sous forme de prestation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Accepte que les cantonniers réparent le chemin dans son intégralité et Dit que Monsieur PERRY règlera la somme de 595€ comprenant l'achat du calcaire et la main-d'œuvre des cantonniers.

7/ NON-VALEUR,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la trésorerie Municipale de Nontron a transmis 3 états de demandes d'admissions en non-valeur. Ils correspondent à des titres des exercices 2002, 2004 2005 pour un montant de 162, 39€. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de mettre en non-valeur la somme de 162, 39 € au budget d'assainissement, d'ouvrir les crédits de dépenses nécessaires aux comptes 6541.

8/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin que la Commune puisse percevoir la redevance d'occupation des sols due par GRDF.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

9/ HEURES SUPPLEMENTAIRES SECRETAIRE DE MAIRIE,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, selon les besoins du service, Madame Hélène ROUIZI effectue des heures supplémentaires en raison des nécessités de service (réunions, élections etc...). Il indique que les heures ainsi effectuées peuvent être récupérées sous la forme d'un repos compensateur ou indemnisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Dit que les heures supplémentaires seront payées dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif visé par le Maire.

- Le montant de l'indemnité horaire est calculé en fonction de l'indice détenu par l'agent et est calculé dans les conditions suivantes : $\frac{\text{traitement brut annuel} \times 1,07}{1820}$

1820

Ou

- récupérées en jours de congé en accord avec l'autorité territoriale.

10/ CONCERT EGLISE,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il va y avoir un concert dans l'Eglise le 31 Août.

11/ Questions diverses.

Monsieur le Maire indique qu'il a la possibilité d'acheter un petit Giro d'occasion pour entretenir le milieu des chemins. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur MATU, Boulanger, souhaite acheter une enseigne à installer au magasin. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre à sa charge la moitié du coût.

Sylvain BRIGEON demande s'il est possible de mettre des panneaux indiquant les commerces.

Monsieur le Maire lui répond qu'il va faire la demande au service compétent.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour la réhabilitation des lavoirs. Il demande si certains élus souhaitent demander à des artisans qu'ils connaissent.

Hervé DAUCHY demande s'il est possible d'acheter des jeux pour la garderie du soir ?

Le Conseil Municipal autorise l'achat des jeux pour un montant maximum de 200€

La séance est levée à 22h